

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE**

**MAIRIE
DE
MARQUEFAVE
31390
☎ 05.61.87.85.13**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un et le vingt quatre Septembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le dix sept Septembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric PAYEN, Maire.

Etaient présents : Mme Nathalie ASPE, M. Frédéric BELLIA, M. Rodolphe BONNANS, Mme Céline CAMACHO, Mme Véronique CHEVRIE, M. Gilles DELAPORTE, Mme Sandrine FURBEYRE, Mme Martine GILAMA, M. Gaëtan INARD, Mme Carole SAINT-MARTIN.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. Pascal DEBACQ ayant donné procuration à Mme Martine GILAMA, M. Laurent PIGNER ayant donné procuration à M. Frédéric BELLIA, Mme Anne-Marie SALADO ayant donné procuration à M. Eric PAYEN

Etait absent excusé : aucun

Etait absent : aucun

Approbation du procès-verbal de la séance du 09/07/2021

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler.

M. Gaëtan INARD demande que son intervention rapportée dans le PV du 09/07/2021 soit précisée comme suit : « il souhaite s'abstenir bien qu'étant d'accord sur l'aspect pratique de ces machines, il considère que celles-ci sont contraires à l'esprit du village. Il ne souhaite pas promouvoir la déshumanisation des communes ».

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Mme Nathalie ASPE est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

FISCALITE/BUDGET

- 1- Délibérer sur l'exonération de 2 ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'à la suite de la réforme sur la taxe d'habitation, la loi de finances modifie les possibilités d'exonération de 2 ans de la taxe foncière sur les nouvelles constructions à usage d'habitation.

La taxe foncière est une ressource essentielle à l'équilibre financier de la commune.

Au vu des suppressions, des diminutions des recettes fiscales et des dotations de l'état, le Maire propose de limiter l'exonération au taux minimum de la base imposable en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

M. le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il fait procéder au vote.

Votants : 14

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de limiter l'exonération.

- 2- Délibérer sur le choix de la proposition de financement (prêt bancaire) pour le projet de rénovation de l'école maternelle.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée concernant la rénovation de l'école maternelle : trois banques ont été consultées pour un prêt bancaire à hauteur de 300 000€. Deux d'entre elles ont refusé et la troisième a accepté.

Cette seule proposition de financement ne nous permet pas de nous positionner de manière satisfaisante. Gilles DELAPORTE propose de rechercher d'autres organismes bancaires afin de mener à bien ce projet.

De ce fait, le Conseil municipal décide de suspendre cette délibération.

3- Décision modificative pour préparer les écritures comptables nécessaires pour la reprise d'un excédent d'investissement en section de recettes de fonctionnement.

M. le Maire fait part à l'Assemblée que ce point a déjà été voté lors du précédent conseil municipal. Le comptable public a donné son accord pour basculer l'excédent d'investissement vers la section de fonctionnement : l'écriture comptable se traduit par un mandat d'ordre budgétaire au 1068 et un titre d'ordre budgétaire au 7785, un mandat au chapitre 023 et un titre au chapitre 021 pour un montant de 130 000€.

M. le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il fait procéder au vote.

Votants : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés la décision modificative.

URBANISME

4- Avis du Conseil Municipal sur le projet de Plan de Prévention des Risques naturels de la commune (PPRn)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la procédure en cours : le dossier de concertation du public mis à disposition au secrétariat de la mairie n'a fait l'objet d'aucune observation. Il expose brièvement les points essentiels du projet de PPRn devant l'Assemblée et demande au Conseil municipal d'émettre un avis sur ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de Plan de Prévention des Risques naturels tel qu'il vient de lui être présenté, donne un avis favorable à l'unanimité.

ADMINISTRATION :

5- Délibérer pour demander à participer à la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion FPT31 concernant le contrat groupe d'assurance statutaire

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée, qu'à compter du 01 janvier 2022 et conformément à la loi, une nouvelle mise en concurrence sera effectuée concernant les contrats de groupe d'assurance statutaire. Il propose à la commune de participer à cette mise en concurrence organisée par le CDG31. M. le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il fait procéder au vote.

Votants : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de demander à participer à cette mise en concurrence.

6- Délibérer pour approuver une convention de servitude au profit d'ENEDIS sur la parcelle cadastrée S°C, n°344

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que cette parcelle cadastrée S°C n°344 est une partie boisée qui appartient à la commune.

Il s'agit de mettre en place une servitude au profit d'ENEDIS afin de faciliter les tâches et les accès en cas de travaux.

M. le Maire demande s'il y a d'autres questions. Il n'y en a plus. Il fait procéder au vote.

Votants : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la convention de servitude.

7- Délibérer sur le renouvellement de la convention RPI Lacaugne-Marquefave 2020-2021

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le RPI ne pose pas de problème particulier, la convention peut donc être renouvelée pour 2020-2021. Il précise que 4 enfants de Lacaugne ont été scolarisés à Marquefave en PS de maternelle pour l'année scolaire. Il propose de demander la participation à Lacaugne pour le surcoût des élèves de maternelle comme la convention le prévoit.

Votants : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler la convention RPI et d'autoriser le Maire à faire toutes les démarches, engager toutes actions et signer tous documents que nécessaires à la mise en œuvre de la présente convention.

8- Délibérer sur l'acquisition d'un tracteur tondeuse

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que le tracteur tondeuse commence à montrer « des signes de faiblesse ». Cependant, l'achat d'un nouveau tracteur tondeuse soulève certaines interrogations, notamment quant à son utilité face à la dépense engagée. Il a aussi été évoqué la possibilité d'avoir recours à une entreprise sous-traitante.

Les membres du Conseil municipal décident d'effectuer un vote de principe sur le renouvellement de cette machine.

Votants : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

QUESTIONS DIVERSES :

M. Eric PAYEN fait lecture de plusieurs demandes de la part de Mme Anne-Marie SALADO, absente excusée, lui ayant donné procuration :

- Mme SALADO demande que les codes d'accès pour la mise à jour du Panneau Pocket soient confiés à plusieurs personnes.
- De plus Mme SALADO demande qu'un stage de formation soit mis en place pour la gestion de la dématérialisation (PETR) ainsi que l'installation sur le poste de l'urbanisme de la mairie de tous les éléments techniques nécessaires.
- D'autre part, elle demande que soit relancée la Commission Communication afin d'informer les citoyens des futurs projets qui interviendront sur la commune.
- M. Eric PAYEN et Mme Anne-Marie SALADO signalent que de nombreux vols et dégradations ont eu lieu sur la commune. Ceci nous amènera peut-être à installer un système de vidéo surveillance à long terme.
- Mme SALADO souhaite que soit renouvelée la sonorisation de l'église. L'outil actuel étant de très mauvaise qualité acoustique.
- M. PAYEN et Mme Martine GILAMA nous informent que 12 enfants de plus ont été inscrits à l'école cette année.
- Mme GILAMA informe que la nouvelle cantine est fonctionnelle et qu'une nouvelle Directrice a pris ses fonctions à l'école, Mme AMIACHE
- Mme GILAMA informe l'Assemblée que la commune a la possibilité de demander une subvention à hauteur de 8 924€ pour acquérir du matériel de cantine tel qu'un évier pour laver les légumes par exemple. Le dossier pour cette demande de subvention sera déposé.
- M. Rodolphe BONNANS informe qu'un administré a demandé que soit rebouché les trous sur le Chemin Matiouat.
- Mme Sandrine FURBEYRE nous informe que le projet de création d'un City Parc est toujours à l'étude.
- M. Gilles DELAPORTE propose de continuer à honorer des repas au maximum bio. Agrilocal est une institution qui aide les communes à trouver des solutions dans la recherche de prestataires qui font du bio.

Le Conseil municipal n'ayant plus de question, la séance est levée à 21h20.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la mairie le : 30 septembre 2021 et que la convocation du Conseil avait été faite le : 17 septembre 2021

Le secrétaire de séance,

Le Maire adjoint pour le Maire empêché,

Nathalie ASPE



Anne-Marie SALADO

